ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 62

présenté par Mme Rosso-Debord

ARTICLE 27

À la dernière phrase de l'alinéa 10, supprimer les mots :

« à la même date pour toutes les unions professionnelles ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les élections ne doivent pas avoir lieu à la même date pour toutes les unions professionnelles.